

COMITE DIRECTEUR DES 9 et 10 FEVRIER 2008

RELEVE DE DECISIONS ET INFORMATIONS

ANNEE SPORTIVE :

Maintien sur la durée de l'année civile.

En revanche il sera possible de délivrer des licences pour l'année suivante à partir du **1^{er} octobre** à tout joueur n'ayant pas repris de licence pour la saison en cours. Ces licences porteront le timbre de l'année suivante ou seront validées pour l'année suivante, mais elles seront également valables pour les trois derniers mois de la saison en cours.

Elles porteront la catégorie du joueur qu'il aura lors de la saison suivante.

En conséquence l'arrêt des effectifs se fera au 30 septembre et les papillons devront être envoyés aux Comités avant fin septembre.

CHAMPIONNATS DE FRANCE :

En particulier à la suite du Congrès de Belfort et des discussions en atelier, différentes mesures ont été adoptées par le Comité Directeur.

Dépôt des licences des délégués :

Compte tenu de leur rôle et de leurs responsabilités, il est impératif que les délégués des Ligues et Comités soient des licenciés. Il sera donc demandé qu'ils déposent leur licence avec celles des joueurs au moment de l'accueil.

Alcoolémie :

Le règlement des championnats de France a été modifié afin que l'une des exigences pour participer à un stade quelconque de la compétition soit d'avoir un taux d'alcoolémie au maximum égal à 0,5 gramme d'alcool par litre de sang.

En conséquence des **contrôles d'alcoolémie préventifs** pourront être effectués à tout moment de la compétition par le délégué fédéral. Ils devront concerner de préférence l'ensemble des joueurs d'une partie.

Tout joueur dont le taux sera supérieur à cette norme ou qui aura refusé de se soumettre au contrôle se verra interdire de participer à la partie en cours ou à venir.

L'annonce de cette règle sera faite à l'ouverture de tous les championnats de France et chaque programme comportera une demi-page présentant cette mesure et ses modalités d'application.

Suppression du championnat de France des minimes :

A compter de 2009 il n'y aura plus de championnat de France des minimes. La commission des jeunes et la DTN étudieront une formule différente : soit plus ludique, soit avec des regroupements régionaux et/ou interrégionaux.

Regroupement de championnats de France :

A partir de 2010, les championnats de France en doublettes et en tête-à-tête auront lieu en alternance un an sur deux : les années impaires pour le tête-à-tête, les années paires pour les doublettes. Ils seront chaque fois groupés avec le championnat de France en doublettes des Féminines.

Pour les autres championnats, aucun regroupement n'est imposé mais, dans le choix des organisateurs, priorité sera donnée à ceux proposant des regroupements mêmes ponctuels.

Changement de dates :

A compter de 2010, les championnats de France en triplettes au Jeu Provençal et ceux, regroupés, en doublettes des Féminines et doublettes ou tête-à-tête seront inversés : celui au Jeu Provençal aura lieu le premier week-end de juillet et les deux autres le week-end précédant le championnat de France en triplettes.

Participation aux championnats de France :

A partir de 2009, les championnats de France seniors-juniors seront soit féminins, soit masculins, c'est-à-dire que les féminines ne pourront plus participer aux qualificatifs des championnats de France en doublettes, triplettes ou tête-à-tête réservés aux seniors-juniors masculins.

A noter que la même règle vaudra, à partir de 2009, pour les championnats du monde.

Répartition des équipes aux championnats de France en triplettes :

A compter des résultats de 2008, une Ligue et un Comité qui aura au moins une triplète en huitième de finale bénéficiera d'une équipe supplémentaire pour l'année suivante. Une autre équipe supplémentaire sera accordée pour les Ligues ou Comités atteignant les demi-finales.

Précisions : les équipes supplémentaires sont données aux Ligues et/ou Comités ; ce ne sont pas les équipes atteignant les niveaux requis qui sont qualifiées pour l'année suivante. Par ailleurs si une Ligue ou un Comité ne veut pas prendre cette ou ces équipes supplémentaires, celles-ci sont remise dans le quota attribué au prorata des licenciés.

Respect des partenariats et stand fédéral :

Le stand fédéral géré par la SAOS sera présent sur tous les championnats de France. Les organisateurs devront donc prévoir son implantation. Il sera tenu par Gérard.

Ce dernier pourra bénéficier de l'aide d'un stagiaire qui sera chargé de vérifier le respect par les organisateurs des obligations contractuelles dues à nos partenaires. En cas de manquement constaté le délégué fédéral fera respecter ces obligations, s'il ne pouvait obtenir satisfaction, le dernier tiers de la subvention fédérale ne serait pas versée.

Le stagiaire sera fourni par l'Université d'Aix-Marseille, section Management du sport et formé gracieusement par Quarterback au vu du contenu de nos conventions.

Ramassage de boules usagées :

Dans le cadre de la coopération internationale pilotée par la France, il est demandé aux organisateurs de Championnats de France d'annoncer que, à l'occasion de ces compétitions, la FFPJP procédera à un ramassage de boules usagées destinées à être envoyées dans les pays où elles manquent cruellement en raison du rapport entre le niveau de vie et leur coût, celui-ci pouvant atteindre un ou deux mois de salaire.

Il conviendrait que cette opération soit annoncée dans la presse en amont des championnats de France et dans la communication des organisateurs.

QUALIFICATIFS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE :

Une qualification pour un championnat de France attribuée au niveau d'une Ligue ne pourra être disputée que par des joueurs ou des équipes passés auparavant par une épreuve départementale. Il pourra indifféremment s'agir du championnat qualificatif départemental correspondant ou d'une épreuve spécifiquement qualificative pour la Ligue.

Un joueur ou une équipe déjà qualifié pour un championnat de France ne pourra pas participer à une autre épreuve qualificative à un échelon différent pour ce même championnat de France.

Les Ligues pourront néanmoins organiser un championnat de Ligue dans les différentes catégories, indépendamment du qualificatif pour la saison en cours et il leur est recommandé d'organiser l'ensemble de leurs qualificatifs de Ligue sur un grand week-end, Ascension ou Pentecôte notamment, ce qui présente des avantages en termes d'image, d'impact médiatique, d'économie de dates, d'organisation...

COUPE DE FRANCE

Les prochaines finales nationales auront lieu :

2008 : Palavas-les-Flots (34)

2009 : Oloron-Sainte-Marie (64)

2010 : Behren-lès-Forbach (57)

Ont été interdites de Coupe de France pour l'année prochaine les clubs suivants : Livry-Gargan (93), La Versaillaise (78), Fresnes (94), Dolus d'Oléron (17)

L'amende pour un forfait sera du double de l'indemnité due au niveau de compétition où il intervient.

Une équipe pourra jouer si elle compte au moins 4 joueur. En deçà le forfait sera prononcée.

CONGRES NATIONAUX :

Les prochains Congrès nationaux auront lieu :

2009 9 et 10 janvier : Saint-Pol-sur-Mer (59)

2010 7 et 8 janvier : Epinal (88)

2011 : 6 et 7 janvier : Granville (50)

A compter de 2012 interviendra le décalage pour éviter d'être trop près du Jour de l'An. Ce Congrès aura donc lieu les 12 et 13 janvier.

CHAMPIONNATS PAR EQUIPES DE CLUB :

Le groupe de travail a reçu mission de mettre en place les compétitions au niveau national avec les obligations suivantes : formule championnat et non formule coupe, organisation progressive des niveaux 3, 2 et 1, seul le dernier étant, avec un seul groupe complètement national, les autres étant plus régionalisés.

Pour les forfaits vaudra la même règle (4 joueurs) que pour la Coupe de France.

SPORT EN ENTREPRISE ;

Le 1^{er} Trophée National par équipe d'entreprises aura lieu à Melun en même temps que le championnat de France en doublettes au Jeu Provençal. Il rassemblera encore huit équipes qualifiées régionalement parmi les Comités organisant de véritables championnats départementaux par équipes d'entreprise.

Le règlement relatif aux tirs en cas de match nul a été modifié pour préciser que les boules et buts cibles devront être placés dans un cercle, seuls les tirs tombant à l'intérieur de ce cercle étant valables.

HIERARCHISATION DES CONCOURS ET RESPONSABILITES :

A compter de 2009 les responsabilités sur les compétitions hors qualificatifs seront exercées de la manière suivante :

Concours départementaux : Responsabilités des Comités sous l'autorité des Ligues chargées de veiller au respect des règles fédérales générales, en particulier sur le montant des engagements (5 € maximum pour un minimum de deux parties) et le respect du règlement de jeu (Triplettes, doublettes ou tête-à-tête)

Lignes directrices : toutes formules acceptées (Elimination directe, poules, plusieurs parties y compris au temps, système Swiss...), possibilités de dotation en nature...

Concours régionaux : Autorisation exclusive par les Ligues après demande d'un club ayant obligatoirement transité par son Comité et ayant son aval.

Le Conseil des Ligues devra définir des critères communs à toutes les régions sous forme d'un cahier des charges. Ils devront tous avoir un délégué de Ligue.

Niveau national : Celui regroupera trois catégories de concours dont les appellations officielles seront définies ultérieurement et qui continueront à faire l'objet d'un calendrier national. Eux seuls donneront lieu à attribution de points en fonction de barèmes différenciés pour un classement national des joueurs.

Les concours labellisés A : Entre 15 et 20, ils seront choisis par le Comité Directeur parmi des organisateurs volontaires qui auront accepté de respecter un cahier des charges qualitatif. Tout manquement une année entraînera la radiation de la compétition de cette catégorie au moins pour l'année suivante.

Des concours labellisés B : Egalement entre 15 et 20, ils seront choisis en Conseil National parmi les organisateurs qui auront accepté de respecter un cahier des charges qualitatifs moins contraignant. Les manquements seront également sanctionnés par le retrait de cette catégorie au moins l'année suivante.

Les concours dits « nationaux » qui, en gros, devront respecter l'actuel règlement des nationaux, allégé notamment au regard du nombre des équipes minimums.

A la suite du débat organisé sur cette question a été formé un groupe de travail qui devra plancher selon le schéma ainsi défini.

ARBITRAGE :

La réunion des arbitres nationaux et internationaux aura lieu au siège du CNOSF à Paris le 9 novembre 2008. Les convocations seront envoyées par la Fédération aux comités départementaux, avec copie aux arbitres nationaux et internationaux. Les frais de déplacement et d'hébergement seront à la charge des Ligues ou Comités, la FFPJP assurant la location des salles et la restauration du midi.

Un arbitre qui ne prend pas une licence est considéré comme démissionnaire de fait. S'il revient dans le giron fédéral, il ne peut intégrer que le niveau d'arbitrage inférieur à celui qu'il avait et ne peut repasser l'examen supérieur.

Les cercles matérialisés ne sont obligatoires que si l'organisateur du concours l'impose. Dans le cas contraire, une équipe peut refuser de jouer avec un cercle si l'adversaire le propose.

CENTENAIRE:

Une copie du CD Rom sur la journée du Centenaire de La Ciotat sera envoyée gratuitement à chaque Ligue et Comité. La FFPJP tient à la disposition des demandeurs des exemplaires supplémentaires au prix de vente unitaire de 5 € Les commandes doivent être passées avant le 5 mars, la fabrication étant assurée par l'INSEP.

DIVERS :

Le championnat du monde en Triplettes aura lieu à Dakar du 12 au 16 novembre. En revanche aucune décision n'est encore intervenue sur le site et les dates du **championnat du monde des Féminines** en Chine.

Les prochaines modifications du règlement de jeu seront étudiées par la commission internationale d'arbitrage en mars, entérinées par le Comité Exécutif en avril, soumises au vote du Congrès international en novembre et applicables au 1^{er} janvier 2009. Dès leur adoption par le Comité Exécutif l'information sera diffusée à la commission nationale d'arbitrage.

Les examens de BF2 seront désormais organisés au niveau des Ligues, sous la responsabilité conjointe des présidents de Ligues et des représentants ou délégués de la DTN.

A la suite du débat organisé avec Pierre-Marie Vidal, le Conseil National a opté pour une renégociation de la convention avec la revue ***Boulisme*** dont l'intérêt a été unanimement souligné, afin de revoir les conditions de coopération techniques et financières pour les prochaines années, en y incluant l'année 2008. Ont été désignés pour participer à ces discussions : Michel Signaire, Michel Desbois et Lucette Coste.